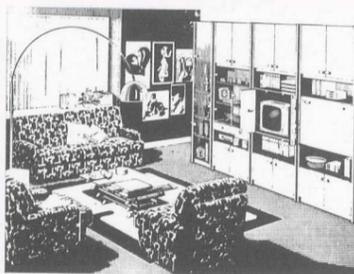




Basse - Goulaine

1975

Mobilier 148



279, route de Clisson
Tél. 75.71.59

44230 ST-SEBASTIEN-S-LOIRE

EXPOSITION COMPLÈTE
DE LA GAMME DES CUISINES

SPÉCIALISTE DU MEUBLE PAR ÉLÉMENT

CUISINES - SÉJOURS
SALONS
CHAMBRES - SALLES DE BAINS

Moderne - Style - Rustique

INDUSTRIES
patriarca
CUISINES D'AMEUBLEMENT

RENOVEZ CE BON
 pour une documentation gratuite
 pour la visite d'un spécialiste

NOM : _____ Tél. : _____
ADRESSE : _____

PLANS ET DEVIS GRATUIT

S.A. TASCON PRIMEURS

Sté Anon. au Cap. de 100.000 F

Achat - Vente
Courtage - Commission
Exportation

420, Route de la Plée
44120 BASSE GOULAINÉ

Téléphone : 75.71.04

Allée 4 - Côté Nord
1-2-3-19-20 M. I. N.

44000 NANTES

Téléphone : 73.02.04



G. ROUSSEAU

COUVERTURE - PLOMBERIE
ZINGUERIE - CHAUFFAGE

Travaux Neufs et d'Entretien

Dépôt :

Place Saint Brice
44120 BASSE GOULAINÉ

Domicile :

18, Impasse de la Goulonnaire
44230 SAINT SÉBASTIEN sur LOIRE

Tél. 78.32.73

EN TOUTES CIRCONSTANCES -
JACKIE FLEURS EST A VOTRE SERVICE
sur les MARCHÉS DE ZOLA - TALENSAC
ROND-POINT - PARIS - LE BOUFFAY
PETITE HOLLANDE
Maison ARSENDAUX
17, rue du Moulin-Soline - 44120 BASSE-GOULAINÉ

Restaurant "MON REVE"

GRAND PARC - ROSERAIE

Route touristique des bords de Loire

Tél. 54.90.10

BASSE-GOULAINÉ

JOSEPH ROBIN **assurances**
TOUTES BRANCHES
AGENT GENERAL de
LA NANTAISE et l'ANGEVINE réunies



"Le Bois Marteau" - 32, rue de l'Île-de-France
44 - Vertou - Tél. 78.42.98



LIBRAIRIE - PAPETERIE

- Articles Scolaires
- Toute la Presse

Madame VINET

1, rue du Poitou, « La Grande Ouche » BASSE-GOULAINÉ



PEINTURE - VITRERIE

Gilles ROUSSEAU

L'Ouche de la Pierre Frite

44120 BASSE-GOULAINÉ

Téléphone : 78.32.73

PLOMBERIE - CHAUFFAGE
COUVERTURE - ZINGUERIE

Daniel SEBIRE

33, place Saint-Brice
tél. 54-90-70 (Café des Sports)
BASSE-GOULAINÉ



Paul Grandjean S.A.C.O.

COLLECTE ET ÉVACUATION DES RÉSIDUS
URBAINS - ENLÈVEMENT DES DÉCHETS INDUSTRIELS

44000 NANTES

Téléphone : 75.68.48

Bulletin Municipal d'Information

Basse-Goulaine



ÉDITORIAL

Voici le troisième bulletin municipal officiel qui est destiné à vous tenir au courant de ce qui se passe sur votre Commune et également à vous informer de toutes les activités que vous pouvez y trouver.

Notre Commune continue à évoluer très rapidement et votre Municipalité s'efforce dans tous les domaines, de se tenir prête aux besoins qui se font sentir.

La conjoncture actuelle ralentit sérieusement les constructions, mais nous devons prévoir une relance qu'il faut espérer proche et ainsi les problèmes scolaires, et la disposition des réseaux, en particulier la voirie retiendront toute notre attention.

Les différentes associations ont été conviées à participer à la rédaction de ce bulletin. Si certaines d'entre elles, ne se trouvent pas représentées, il ne faut y voir qu'un oubli.

Ce bulletin paraît au début de l'année 1975 qui pour tous sera certainement une année dure. Je forme des vœux individuels et collectifs les plus chaleureux, afin que chacun puisse s'épanouir dans sa famille et dans BASSE-GOULAINÉ.

Le Conseil Municipal en entier se joint à moi pour vous assurer qu'il fera l'impossible pour que chacun puisse trouver cette année 1975 aussi agréable que possible.

Le Maire,
D^r Michel HARDY.



Edition - Publicité :

LES BULLETINS
D'INFORMATION
SPÉCIALISÉS

B. P. 1 - 44980 OUDON

Tél. (40) 73.43.09

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1975
imp. cent. ouest la roche sur yon

MAIRIE : tél. 54.90.15. Ouvert du lundi après-midi au samedi midi, de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 18 h.

Les photos de cette revue sont dues à l'obligeance des Associations et du Club photo de la Maison des jeunes.

Affaires Sociales

Commission des Affaires Sociales et Culturelles

La Commission des Affaires Sociales et Culturelles se réunit régulièrement et grâce à la participation très dévouée et très active de tous ses Membres à un œil très précis sur tous les besoins de notre Commune en ce domaine.

Je me félicite de l'ambiance amicale qui y règne et du désir de chacun, de vouloir mener au mieux les activités dont il s'est chargé.

Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur les différentes activités et je souhaite que chaque habitant de notre Commune en prenne connaissance et conscience, afin de pouvoir toujours améliorer ces services.

La vieille cure transformée en Centre Social, accueille la majorité de ces activités, certes, celles-ci se trouvent parfois à l'étroit mais, les efforts que nous avons réalisés pour l'amélioration de ce bâtiment semblent dans l'ensemble, donner satisfaction.

Dans sa réunion du 16 décembre 1974, le Conseil Municipal a décidé de donner au Centre Social de la vieille cure, le nom de son fondateur :

Centre Paul-Edouard LYNCH.



Horaire des Permanences Sociales

CLUB DES PERSONNES AGÉES

2^e et 4^e Jeudi de 14 h. 30 à 18 heures.

CONSULTATION DES NOURRISSONS

2^e Vendredi de 14 h. à 16 heures.

VACCINATIONS

4^e Vendredi de 14 h. à 16 heures.

HALTE D'ENFANTS

Mardi de 13 h. à 18 heures.

ASSISTANTE SOCIALE

M^{me} MICHEL.

2^e et 4^e Mardi de 9 h. à 11 heures.

2^e et 4^e Jeudi de 13 h. à 15 heures.

INFIRMIÈRE

M^{me} COLAS.

Tous les jours de 12 h. à 12 h. 30.

SÉCURITÉ SOCIALE

Lundi de 13 h. 30 à 14 h. 30.

SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS DE B. G.

1^{er} Samedi de 16 h. à 19 heures.

3^e Mardi de 17 h. à 19 heures.

AIDE VESTIMENTAIRE :

BIBLIOTHÈQUE

Mercredi de 19 h. à 20 heures.

Dimanche de 11 h. à 12 heures.

PUÉRICULTRICE

M^{me} LE PAUL.

2^e Jeudi de 14 h. à 15 heures.

COURS DE DANSE

Lundi et Jeudi de 17 h. 30 à 19 h. 45.

Amicale des donneurs de sang bénévoles

Quelles sont dans notre vie active et trépidante les qui aujourd'hui ignorent ce qu'est, et à quoi sert une transfusion sanguine ?

On ne s'émeut plus de cette thérapeutique, et quand l'urgence s'en fait sentir, on trouverait scandaleux de ne pouvoir disposer de ce précieux liquide. C'est à quoi s'emploie l'Amicale des Donneurs de Sang. Notre Amicale groupe trois communes : Saint-Sébastien, Haute-Goulaine et Basse-Goulaine.

Les prélèvements ont lieu tous les trois mois en Décembre et Mars à Saint-Sébastien, en Juin à Haute-Goulaine et en Septembre à Basse-Goulaine.

Les donneurs de sang forment une armée bénévole et silencieuse qui livrent combat contre la souffrance et pour la vie.

Le donneur de sang ne fait jamais parler de lui, il ne défile pas, ne fait pas de manifestation, mais il répond présent quand on le demande.

Donner son sang, c'est payer un peu de sa personne en se souciant de la vie de son prochain. Mais, bien plus que les mots, le geste compte.

Nous espérons pouvoir compter sur la compréhension et le civisme de tous et de toutes les classes de la société pour que les prochaines collectes soient plus efficaces dans nos communes et à l'avance, nous vous en remercions.

RICORDEL,

Vice-président de l'Amicale.
intercommunale des Donneurs de Sang.

Vaccinations antitétanique des adultes

La relative fréquence des cas de tétanos a incité le Ministère de la Santé à demander à plusieurs départements dont le nôtre, d'instituer une vaccination antitétanique en faveur des adultes.

Ce sont, en effet, des hommes d'un certain âge, ayant omis les « rappels » de vaccination depuis leur lointain service militaire, des femmes n'ayant jamais été vaccinées, des manuels, des bricoleurs, particulièrement en milieu rural qui, à l'occasion d'une écorchure, d'une brûlure, à peine ressentie, contractent cette maladie redoutable, presque toujours mortelle.

Devant l'importance de ce problème, nous avons décidé d'organiser des séances de vaccinations antitétaniques qui auront lieu au dispensaire du Centre Paul-Edouard LYNCH les 3^e vendredi du début d'année, à 18 heures, donc les 17 JANVIER, 21 FÉVRIER et 21 MARS.

Il est important d'apporter un petit flacon d'urine fraîche.

Ces vaccinations sont gratuites, elles sont facultatives, mais nous ne saurions que trop encourager chacun à profiter de l'avantage qui lui est donné.

Club du 3^e Age

Le Club du 3^e Age, toujours plein de vitalité — le nombre de ses adhérents ayant sensiblement augmenté depuis 1973 — termine son année 1974 dans l'optimisme. Cette année fut très satisfaisante, nos réunions bi-mensuelles très



suivies et très gaies, les jeux et le goûter qui suit contribuent à donner à ces réunions un caractère des plus amical et ces journées furent toujours trop courtes.

Encouragé par l'exposition-vente, les jeudis de bricolage



furent débordant d'activité, chacun s'ingéniant pour une nouveauté de choses et de présentation.

Deux sorties avec le Club en juin vers Port-Navale et Septembre la Venise Verte, furent très appréciées de tous.

Nous remercions très sincèrement tous les gens de Basse-Goulaine qui contribuent à la vie de ce Club.

Nous espérons que 1975 nous sera aussi favorable et agréable, les projets de sorties ne sont pas encore discutés.

Nous envisageons l'organisation d'une section de jeux plus étendue (boules, pétanque, cartes, etc., etc...) avec concours intercommunal qui nous confrontera avec Clubs et amateurs de tous âges intéressés par les jeux, en bref nous espérons étendre nos activités en toute amitié.

Nous vous rappelons que les adhésions se font toute l'année et il est toujours possible de vous prendre à domicile.

Jours de réunions : 2^e et 4^e jeudi de 14 h. 30 à 18 h.

Ci-joint quelques photos souvenirs de nos voyages.

Entr'aide vestimentaire

Les Responsables de l'entr'aide Vestimentaire remercient les personnes qui leur apportent des vêtements, ce qui permet d'aider ceux qui en ont besoin.

Les Familles intéressées par ce service, peuvent s'adresser à Mmes Dabouis, route Landes-de-la-Plée; Le Feuvre, rue de la Razée; Bouyer, Boulangerie.

Bibliobus

La bibliothèque centrale de Prêt de Nantes par l'intermédiaire du service « Bibliobus » laisse dans notre commune un certain nombre de livres pour adultes, adolescents et enfants. Le dépôt se trouve à la vieille cure et est ouvert à tous, tous les dimanches de 11 h. à 12 h.

Isolation — Aménagements cuisine — Salle de bain

Menuiserie JEUSEL

44120 BASSE-GOULAIN * Tél. 54.90.41

PLANTS - GRAINES ET DIVERS

HAURY Jean et Charles

2, route de Clisson - 44200 NANTES
Tél. 75-63-00

Laiterie SAUVAGE

LAIT - BEURRE - PRODUITS FRAIS

44120 BASSE-GOULAIN

Restaurant du Pont SILLORAY, Propriétaire.

Spécialités des bords de Loire - Fruits de Mer
NOCES - BANQUETS - REPAS D'AFFAIRES
Tél. 54.90.04 147, rue du Grignon, BASSE-GOULAIN

Equipement et Urbanisme

Association Familiale Rurale de Basse-Goulaine

BUTS DE L'ASSOCIATION :

— Regroupement, information, défense des Familles.

ACTIVITÉS :

— **Ruche et Centre de Vacances**, en collaboration avec l'organisme des Centres Aérés de la ville de Nantes.

— **Aide Familiale** pour les mamans malades, hospitalisées ou simplement fatiguées ou surchargées, en liaison avec l'Association de Haute-Goulaine.

— **Aide ménagère** pour les personnes âgées.

— **Conférences**, discussions, débats sur des sujets familiaux ou généraux. en 1974, « Education Sexuelle des Enfants ». Diverses conférences « Connaissance du Monde » avec projections cinématographiques organisées par le Centre de la Grillonnais.

— **Halte d'Enfants**, tous les mardis de 13 h. 30 à 18 h. au Centre Social (Ancienne Cure) où pour une somme modique la garde des enfants est assurée.

— **Garde d'enfants**, le soir, s'adresser à madame BREHERET, Centre des Grézillières : Tél. 54.90.37.

— **Cours de Danse** pour fillettes le lundi et le jeudi; inscrip-

tions et renseignements au local pendant les heures de cours, Salle Verte, près du Centre Social.

— **Cours d'Anglais** pour adultes.

— Organisation de fêtes publiques : « **Feux de la St-Jean** », et participation à diverses fêtes et manifestations officielles.

— **Représentation Gouvernementale** par l'intermédiaire de nos Fédérations Départementale et Nationale.

Bientôt vous serez conviés à la prochaine Assemblée Générale de votre Association Locale. Venez nombreux faire part de vos désirs, vos suggestions. La participation de chaque famille est souhaitée par

votre **ASSOCIATION FAMILIALE.**

Enlèvement des ordures ménagères

Nous rappelons que le service d'enlèvement des ordures ménagères passe dans BASSE-GOULAIN, le lundi matin en débutant vers 6 heures et le jeudi matin plus tard, vers 9 heures.

Il est important que les poubelles soient sorties à temps et rentrées le plus vite possible après.



Valérie

Mme RABREAU

HAUTE COIFFURE

2, rue Franklin — 44 - NANTES — TEL. 71.38.20

Mutuelle Ouvrière et Paysanne de Basse-Goulaine Société de Secours Mutuels

La Société de Secours Mutuels de Basse-Goulaine s'est restructurée et a réorganisé son service pour le mettre à votre disposition pour mieux vous servir.

Nous avons tout mis en œuvre pour assurer la régularité de nos permanences et pour que les cotisations soient encaissées et les prestations réglées aussi régulièrement que possible.

Il ne sera désormais plus adressé de convocations personnelles pour ces permanences et nous demandons aux sociétaires de bien vouloir se conformer à nos instructions de retenir les dates mentionnées ci-après :

— Le premier samedi de chaque mois de 16 h. à 19 h.

— Le troisième mardi de chaque mois de 17 h. à 19 h.

AU CENTRE SOCIAL — JARDIN DE LA VIEILLE CURE

Notre société a depuis notre Assemblée Générale de mai dernier pris un nouvel essor; la fréquence de nos permanences nous permet de pouvoir assurer tous nos sociétaires de percevoir les prestations qui leur sont dûes dans les meilleurs délais.

Le Conseil d'Administration met tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion de la Société et apporter aux sociétaires le meilleur service possible; nous nous permettons de vous souligner que notre travail

est entièrement bénévole mais que nous avons tous le souci de bien faire.

Bien que notre Société vient de passer des jours sombres nous pouvons dorénavant vous assurer de son redressement et de pouvoir augurer un avenir meilleur. Notre souhait est de voir s'épanouir notre Société et de prôner notre belle devise de mutualiste :

« **UN POUR TOUS, TOUS POUR UN** ».

Pour les personnes de la commune n'adhérant pas à la Société et pour les personnes nouvellement arrivées à Basse-Goulaine, nous nous tenons à leur disposition pour leur donner tous les renseignements utiles qu'elles souhaiteraient recevoir en cas où elles désireraient adhérer à la Société.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser ou remplir le bulletin d'adhésion ci-après à recopier et à remettre à :

MM. BERTIN Marcel, 24, route des Landes de la Plée. BREUS Michel, route de la Jarniganière.

GUILBAUD Henri, 34, route des Landes de la Plée. HERY Yves, rue du Grignon.

LEFEUVRE René, 2, rue des Martières.

RIVALLAND Gilbert, la Lande des Rouleaux.

VIAUD Marcel, Launay-Sillay.

où le meilleur accueil vous sera réservé.

Pour le Conseil d'Administration,
M. BERTIN.

MUTUELLE OUVRIÈRE ET PAYSANNE DE BASSE-GOULAIN

Bulletin d'Adhésion

Je désire recevoir tous les renseignements nécessaires pour pouvoir solliciter mon adhésion à la Société de Secours Mutuels de Basse-Goulaine.

Adresse complète :

.....
.....
.....

Basse-Goulaine, le

Date et Signature.

Développement de Basse-Goulaine Quelques chiffres

Anciens et nouveaux arrivants, nous voyons la commune se développer. Où en sommes nous réellement ?

Il nous apparaît nécessaire de recourir aux chiffres pour se fixer une idée exacte de l'évolution de la commune :

ENSEMBLE DE LA POPULATION :

Recensement 1962 : 1.938 habit.

Recensement 1968 : 2.251 habit.

Recensement complémentaire 1971 : 2.808 habit.

Recensement complémentaire 1973 : 3.200 habit.

Estimation 1974 : 3.400 habit.

En six ans la progression est de 50 % ce qui est déjà très important bien que le chiffre des 5.000 habitants soit encore loin et ne sera vraisemblablement pas atteint avant 1977.

POPULATION ACTIVE :

A BASSE-GOULAIN il n'existe pas d'activité industrielle. L'activité commerciale est assez faible mais nous disposons d'une activité de style artisanal qui rend bien des services à la population. Pour beaucoup l'agriculture est en déclin.

Voyons à travers des chiffres comment se répartit la population :

Année	Population totale	Population active non agricole	%	Population active agricole	%
1962	1.938	241	12,5	880	22
1968	2.251	225	10	1.058	22,5
1974	3.400	230	6,8	1.360	25

Nous constatons :

- que la population active agricole, dont l'importance diminue en pourcentage sur la commune, se maintient en nombre,
- que la population active non agricole croît d'une manière sensiblement égale à la population globale,
- que l'ensemble de la population active représente environ 32 % de la population totale.

Nous ne disposons pas pour l'instant de moyens nous permettant d'apprécier le lieu de travail de la population active de la commune mais c'est une évidence pour tous que la majorité de la population active non agricole travaille hors de la commune.

*
**

A travers ces chiffres, l'évolution de la commune apparaît moins rapide que ne le laissaient espérer les prévisions faites depuis quelques années. Faut-il penser que le manque de terrains constructibles limite cette évolution ?

DISPONIBILITÉ DE TERRAINS :

La majorité des constructions s'effectue sur des terrains pré-aménagés sous forme de lotissements dont l'importance varie de 3 à 100 lots.

Cependant, il ne faut pas négliger les constructions individuelles qui sont surtout le cas pour les familles des agriculteurs anciens ou encore en activité, ou qui résultent aussi de certaines disponibilités de terrains répartis sur toute la commune le plus souvent à la suite d'arrêt d'exploitations agricoles ou de décès.

En parlant des seuls lotissements, il y a encore de nombreuses disponibilités :

- Le Hameau des Grézillières... 5 lots (non construits)
- Les Hauts de Basse-Goulaine... 12 lots (non construits)
- L'Echalier... 60 lots (non construits)

Ces réalisations engagées déjà depuis quelques temps vont être complétées dès 1975 par d'autres ensembles approuvés déjà par le Conseil Municipal :

- Lotissement de Launay-Sillay... 30 lots
- Lotissement du Parc des Grézillières... 10 lots
- Avant-projet La Razée (H.L.M. locatifs)... 25 appart.
- Avant-projet Pré du Grignon... 45 lots (H.L.M. accession à la propriété).

Il y a donc dès à présent et sans parler d'autres intentions de projet qu'il est trop tôt d'évoquer ici, un choix important de terrains disponibles.

CERTIFICAT D'URBANISME ET PERMIS DE CONSTRUIRE :

Le certificat d'urbanisme définit les possibilités d'utilisation des terrains au moment d'une opération de vente. Leur nombre donne donc une image des transactions faites sur les terrains à BASSE-GOULAINE. Il y a eu :

Année 1972 : 44.

Année 1973 : 40.

Année 1974 : 33 délivrés, 15 en instance.

Il apparaît qu'il y a d'une manière très régulière des transactions immobilières dans la commune.

Les permis de construire constituent bien évidemment l'autorisation préalable de l'administration avant toute construction.

Voici le nombre de permis de construire délivrés sur la commune :

Année 1972 : 72.

Année 1973 : 71.

Année 1974 : 79 + 12 en instance.

Compte tenu des disponibilités de terrains en lotissements évoqués ci-dessus, mais aussi de toutes les opérations immobilières personnelles, les disponibilités actuelles représentent trois fois le nombre de permis de construire délivrés annuellement. Il apparaît ainsi que l'évolution relativement modérée de la population actuelle ne résulte pas du manque de terrains.

N'est-ce pas alors dans le coût unitaire des terrains, dans le manque d'équipements collectifs en particulier dans le domaine sportif et culturel, dans un certain isolement de la commune en matière de liaisons avec l'agglomération nantaise, et dans le manque de possibilités d'emploi sur place qu'il faut chercher les véritables raisons de la progression modérée de notre commune ?

P. BEAUPÈRE.

Reparlons du tout à l'égout

Nous avons déjà abordé dans un précédent article de DÉCEMBRE 1973, le problème du tout à l'égout, il nous a paru nécessaire d'en reparler cette année, compte tenu des dernières dispositions prises à ce sujet et afin que vous soyez le plus complètement informés des obligations qui vous incombent.

PROBLÈMES FINANCIERS :

Les taxes auxquelles sont assujettis les usagers, sont de deux sortes :

1^o La Commune demandera aux propriétaires des immeubles édifiés depuis peu, et sur ceux à venir, construits sans installation réglementaire d'assainissement (voir clause permis de construire), une participation financière égale au maximum à 80 % du coût de l'installation individuelle d'évacuation et d'épuration que le raccordement à l'égout leur permet d'économiser. Le montant a été fixé par décision du Conseil Municipal en date du 19 MARS 1974 à : 1.500 F (logements nouveaux).

2^o La Commune demandera aux propriétaires des immeubles raccordés au réseau, la partie des dépenses entraînées par les travaux de branchement situés sur la voie publique et allant jusque, et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

Le montant a été fixé par décision du Conseil Municipal en date du 19 MARS 1974 à : -1.100 F.

Ce qui donne pour les logements nouveaux :

1.500 F (taxe de raccordement)

+

1.100 F (taxe de branchement)

Total 2.600 F

Pour les logements anciens :

1.100 F (taxe de branchement)

3^o Une redevance d'assainissement (taxe de déversement), est instituée, elle servira à financer les dépenses de service concernant le réseau d'assainissement et la station d'épuration.

La redevance d'assainissement est assise sur le volume d'eau prélevé par l'usager du service d'assainissement sur le réseau public de distribution, ou sur tout autre source (pompe, source, etc...).

La redevance est calculée sur le nombre de m³ prélevé sans pour cela être proportionnelle à ce nombre.

Cependant, la proportionnalité sera la règle pour les consommations domestiques; ce n'est que pour les entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou les exploitations agricoles qu'un forfait pourra être admis après examen.

Le montant de cette redevance a été fixé par décision du Conseil Municipal en date du 26 JUIN 1974 à : 0,80 F le m³ pour l'année 1974, avec un minimum de 40 m³ par branchement.

La facturation des sommes dues par les usagers sera faite au nom du titulaire de l'abonnement d'eau, à défaut au nom du propriétaire de l'immeuble ou du fonds de commerce.

La redevance d'assainissement sera récupérable par les bailleurs et les propriétaires sur les locataires.

Les taxes de branchement et de raccordement seront mises en recouvrement pour MARS 1975.

A défaut de paiement de la taxe de déversement dans les trois mois à compter de la présentation de la quittance et dans les quinze jours d'une mise en demeure de payer, la redevance sera majorée de 25 %.

Conditions générales pour l'établissement et l'usage des branchements d'égouts.

Nous allons aborder maintenant le problème de raccordement des immeubles au réseau.

Tous les immeubles anciens ou à construire ayant accès, soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passages, à une voie publique sous laquelle sont établies des canalisations destinées pour recevoir les eaux usées domestiques, sont assujettis à l'obligation d'être raccordés, article 33 du Code de la Santé Publique.

Sont exonérés de l'obligation de raccordement, après décision du MAIRE :

- les immeubles faisant l'objet d'une interdiction d'habiter;
- les immeubles déclarés insalubres;
- les immeubles frappés d'un arrêt de péril prescrivant la démolition;
- les immeubles frappés d'alignement.

Sont susceptibles d'obtenir une prolongation de délai pour le raccordement, après décision du MAIRE :

— Les propriétaires titulaires de la carte d'économiquement faible ou justifiant de la non-imposition à la surtaxe progressive.

Toutefois, lorsque les conditions d'évacuation des eaux usées sont susceptibles de porter préjudice à la Santé Publique, la prorogation peut être refusée ou subordonnée à l'exécution des mesures de salubrité prescrites par le MAIRE, ou à défaut, par le PRÉFET, sur avis du Directeur Départemental de la Santé.

TRAVAUX A LA CHARGE DES PROPRIÉTAIRES :

Tout déversement à l'égout doit être accompagné d'un schéma simplifié des canalisations de rejet indiquant la nature, la section de ces canalisations et l'emplacement du tabouret.

Il est bien précisé que le système d'assainissement nécessite la séparation des eaux de pluie et des eaux usées domestiques.

L'emplacement des sorties correspondantes sur la voie publique sera indiqué par le propriétaire de l'immeuble.

Sauf circonstances exceptionnelles dont l'Administration sera seule juge, la pente des canalisations ne sera pas inférieure à 0,30 m. par m., leurs revêtements intérieurs devront être lisses et imperméables.

Toutes les cuvettes de W.C. raccordées au réseau devront être équipées de chasse d'eau de 10 litres minimum.

Les anciens dispositifs d'épuration, fosse septique, filtre, fosse étanche et puisard devront être vidangés, remplis de sable et d'antiseptique (quelques kilos de chaux vive).

Une canalisation assurera le passage des eaux usées aux lieux et places des ouvrages ainsi supprimés.

En aucun cas, le propriétaire d'un branchement d'égout ne pourra autoriser un propriétaire voisin à se raccorder sur ses propres canalisations sans une autorisation spéciale du MAIRE.

La projection dans les égouts de liquides inflammables quelconque, tels qu'essence, benzine, éther, etc... présente pour le personnel travaillant dans ces égouts, des dangers très graves et parfois mortels et peuvent être en outre la cause d'accidents susceptibles de nuire à la conservation des ouvrages.

En conséquence, il est formellement interdit à tout particulier, industriel et commerçant employant des liquides toxiques, dangereux, inflammables ou dégagant des émanations nuisibles à la salubrité du travail et à la conservation des ouvrages publics (propriétaires d'automobiles, garagistes, dégraisseurs, mécaniciens, coiffeurs, etc...) et d'en jeter dans l'égout ou dans les cabinets d'aisance, même de petites quantités, ainsi que de se livrer à des transvasements ou à des manipulations au voisinage d'une bouche d'égout.

Dans les établissements industriels et commerciaux qui emploient des liquides toxiques ci-dessus désignés, un dispositif susceptible de les retenir et de les récupérer devra être prévu, de façon à éviter tout rejet de ces liquides aux ouvrages publics.

Les restaurants devront équiper leurs canalisations de rejet, d'un piège à graisse.

Il est également interdit de projeter dans les égouts, des corps solides, débris de vaisselle ou de cuisine, ordures ménagères, fumier, etc... et d'y faire écouler des jets de vapeur ou des eaux de condensation ayant une température supérieure à 35°.

Les eaux industrielles devront toujours être décantées, épurées, neutralisées avant leur rejet à l'égout.

Si les orifices des eaux usées sont installés à un niveau très inférieur (1 m. 50) à celui du sol sur la voie sur laquelle se fera l'évacuation, les propriétaires devront prendre à leurs risques et périls, toutes leurs dispositions nécessaires pour prévenir le reflux des eaux d'égout à l'intérieur de leurs immeubles.

L'attention des intéressés est appelée sur les graves responsabilités qu'ils encourraient en cas d'accidents causés par leurs fautes.

Faute par le propriétaire, de respecter les obligations énoncées ci-dessus, la Commune peut après mise en demeure, procéder d'office aux travaux, aux frais de l'intéressé.

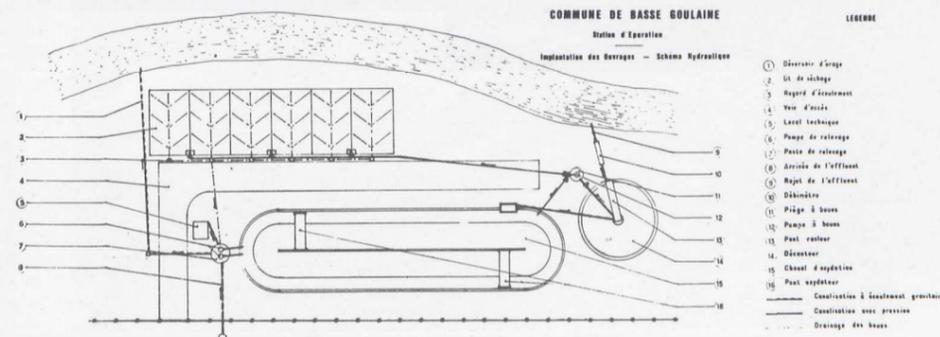
Tant que le propriétaire ne se sera pas conformé aux obligations qui lui sont faites, il sera astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée si son immeuble avait été raccordé au réseau, et qui pourra être majorée dans une proportion de 100 % par décision du Conseil Municipal.

Cette clause entrera en vigueur au 1^{er} JUILLET 1975 pour les immeubles ayant été desservis par la première tranche du tout à l'égout actuellement en place.

Si malgré cet article, des points concernant votre cas particulier n'avaient pas été abordés, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cet article tient lieu d'avis à la population.

B. JANNIN



Finances

Commentaires sur les Finances Locales et le Budget

I. RÉFORME DE LA FISCALITÉ.

La Loi du 31 décembre 1973, apporte une modification des bases de la fiscalité directe locale, et le nouveau régime d'imposition correspond aux avertissements que vous avez reçu fin novembre dernier.

Les nouvelles valeurs locatives foncières, figurent dans les rôles, pour l'assiette de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- et la taxe d'habitation, qui remplacent les anciennes contributions foncières et la contribution mobilière.

Les bases de ces nouveaux impôts sont :

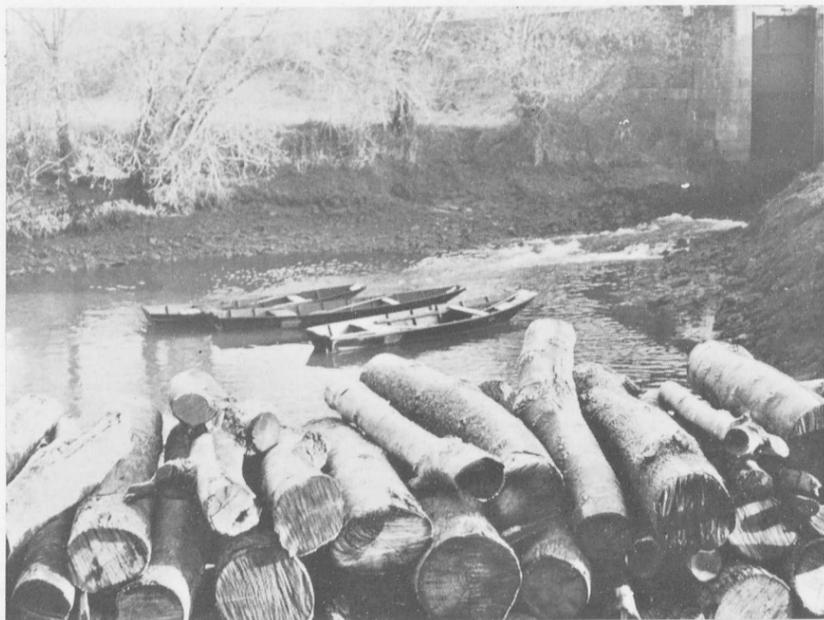
- **Uniformisées** : les trois nouvelles taxes sont établies sur la valeur locative des immeubles, c'est-à-dire sur le loyer qu'ils produisent normalement, la notion de loyer matriciel disparaît.
- **Rajeunies** : toutes les valeurs locatives sont estimées au 1^{er} janvier 1970.

Ce nouveau procédé n'entraîne nullement une augmentation générale de l'impôt. Les bases permettent de répartir les charges de la Commune entre les contribuables et la révision des propriétés bâties n'a aucune incidence sur ces charges.

La patente sera remplacée à partir de 1976 par une taxe professionnelle qui sera constituée par trois éléments :

- la masse salariale,
- la valeur locative des locaux et outillages,
- le bénéfice net.

Les taxes additionnelles ne supportent pas de changement : taxe régionale et contribution pour la Chambre de Commerce.



II. BUDGET COMMUNAL.

Ce bulletin municipal qui vous est remis en début d'année, ne permet pas, de vous informer sur le budget 1975, qui est seulement en cours d'élaboration.

Aussi je me contenterai, de commenter celui de 1974 en vous indiquant le coût par habitant de certains postes les plus importants, et en comparaison, avec le compte administratif de 1973.

La méthode d'analyse financière du budget communal par ratios nous donne les chiffres suivants :

Un ratio est un rapport entre deux valeurs de nature différentes exprimées au même moment et dans le même temps.

Le chiffre de population retenu pour l'exercice 1973 est de : 2.583 habitants, pour l'exercice 1974 : 3.195 habitants.

	1973	1974	
— Valeur du centime démographique :	0,07	0,06	par hab.
— Longueur de voie par habitant :	23 m.	19 m.	»
— Dette en capital au 1 ^{er} janvier de l'exercice :	1.266 F	1.184 F	»
— Dépenses totales de fonctionnement :	301 F	368 F	»
— Frais de personnel :	96 F	105 F	»
— Produits fiscaux :	293 F	358 F	»
— Impôts sur les ménages :	115 F	139 F	»
— Dépenses d'équipement brutes :	1.151 F	240 F	»
— Produit des centimes :	106 F	176 F	»
— Entretien de voirie (fonctionnement et investissement) :	150 F	103 F	»

Je laisse à votre méditation ces quelques renseignements, qui mis en parallèle avec un ensemble de communes de classification équivalente, laisse apparaître, d'une façon précise, le manque de revenus communaux.

Le Subdélégué aux Finances,
Paul BOUIN.

Ecoles et jeunesse

Commission Jeunesse - Sports Loisirs

Depuis AVRIL 1971, la Commission s'est réunie 28 fois en séances de travail. Au cours de ces réunions, nous avons eu chaque année à prévoir les budgets primitifs et complémentaires au niveau.

I. FONCTIONNEMENT :

- a) des écoles (commune et hors commune),
- b) des transports scolaires,
- c) du restaurant d'enfants,
- d) des subventions aux associations.

II. INVESTISSEMENT ET ENTRETIEN :

- a) des écoles,
- b) des salles polyvalentes de réunions,
- c) club des jeunes,
- d) des équipements sportifs.

Nous avons aussi étudié et proposé au Conseil Municipal, des solutions aux problèmes concernant :

- a) les terrains de jeux,
- b) les loisirs (succinctement à ce jour),
- c) aux enquêtes en vue des besoins,
- d) la sécurité sur la Commune,
- e) l'utilisation des salles de réunions,
- f) les diverses manifestations dans la Commune.

Certes, notre souci était de faire face à un certain nombre de problèmes que nous avons jugé prioritaires touchant en particulier le secteur scolaire.

Non pas que tout soit fait dans ce domaine, mais nous considérons que les actions les plus pressantes ont été réalisées et que notre attention doit être retenue plus particulièrement dans la période actuelle par les loisirs.

Pour mieux répondre à ces besoins, tout en demeurant attentif aux autres problèmes, le Conseil Municipal a jugé nécessaire de modifier le fonctionnement de notre Commission.

Nous avons constaté également que la participation des personnes concernées par ces loisirs n'avaient pas effectué les démarches que nous attendions. Aussi, il nous est apparu bon de solliciter leur participation par l'intermédiaire d'une représentativité de leurs associations œuvrant pour les loisirs des jeunes et des moins jeunes.

Ainsi, notre Commission sera désormais constituée de deux groupes de travail.

A. JEUNESSE — SPORTS & LOISIRS :

Cette commission sera chargée de proposer des projets donnant davantage de possibilités aux habitants de notre Commune au niveau des sports, des loisirs et de la culture.

B. AFFAIRES SCOLAIRES.

Cette commission maintiendra plus particulièrement ses activités au niveau des exigences de l'enseignement et dans le cadre des enfants bénéficiant des différents services entre autre restaurant d'enfants et transport scolaire.

Ainsi, la répartition des problèmes concernant ce secteur de vie important dans notre Commune doit nous permettre de mieux répondre aux besoins de chacun. Elle se place dans le cadre d'une complémentarité ce qui ne veut pas signifier pour autant que les soucis des uns ne seront pas partagés par les autres.

Ecoles Publiques Maternelle et Élémentaire

L'Ecole Maternelle Publique, dirigée par Madame Langlois compte 141 élèves à la rentrée. Ce chiffre grossira tout au long de l'année, d'une part à cause des nouveaux arrivants, d'autre part à cause de l'apport des enfants qui rentreront à Pâques. Les 4 classes se répartissent ainsi :

Petite section : Mlle Le Neuthic.

Petite et moyenne section : Mme Potiron.

Moyenne et grande section : Mlle Brac.

Grande section : Mme Langlois.

Deux femmes de service sont employées : Mme Robert et Mme Jarniou.

Avec la salle de jeux chauffée, la salle de repos où les plus petits peuvent faire leur sieste, la cantine attenante, les meilleures conditions matérielles sont réunies pour le bien-être de tous.

La fin de l'année scolaire 1973-1974 fut marquée par une soirée projection de diapositives montrant aux parents leurs enfants pris sur le vif dans la cour et leurs classes avec le naturel que seul les petits savent garder. Celle-ci se prolongea par l'exposition des travaux réalisés par les enfants de toutes les sections qui le lendemain 8 juin fut ouverte à tous. Le succès de cette exposition de l'an passé nous laisse présager de celui de la prochaine.

Marionnettes porte-pyjama, réalisées par des enfants de 4 ans.



L'Ecole publique élémentaire du « Grignon », dirigée par M. Brégeon, compte 182 élèves à la rentrée. Les nouveaux arrivants viendront grossir cet effectif tout au long de l'année ce qui permettra vraisemblablement l'attribution d'un septième poste d'instituteur avant la fin de cette année scolaire; c'est là le vœu de tous, enseignants, parents d'élèves et municipalité. Les 6 classes actuelles se répartissent

Cours préparatoire : Mme BRÉGEON.
Cours préparatoire : Mme HUSSON.
Cours élémentaire 1^{re} année : Mme CORBIER.
Cours élémentaire 2^e année : Mme LESEURRE.
Cours moyens 1^{re} et 2^e année : M. GRENIER.
Cours moyen 2^e année : M. BRÉGEON.

Là encore les meilleures conditions matérielles sont réunies; l'école est toute neuve et son confort satisfait ses usages : classes claires et spacieuses, salle polyvalente, préau fermé et chauffé, cabinet médical, laboratoire, cantine attenante... rien ne manque pour le mieux être de tous.

Cette année a eu lieu le 1^{er} voyage de fin de scolarité organisé et offert par l'Amicale laïque. Ce voyage a conduit les élèves de CM2 à Versailles. Les 28 élèves de la classe, encadrés par M. Brégeon, leur instituteur, et par Mme Eon et M. Lemerle sont allés rêver du Grand Siècle, de ses fastes train à Nantes. Arrivés à Versailles vers midi, ils ont bénéficié tout au long de l'après-midi d'une leçon d'histoire certes, mais aussi d'une leçon de gymnastique : visite des Grands Appartements, de la Galerie des Batailles dans le Grand Palais, du Parc, des Jardins de Trianon, du Hameau de la Reine, du Musée des voitures, le tout représentant une bonne dizaine de kilomètres. Fatigués ? Non. Personne ne s'endormit dans le train du retour. Ils eurent encore la force de visiter la gare Montparnasse ! Ils garderont longtemps le souvenir de cette journée.

Les élèves de CM2 iront, cette année, à la découverte de PARIS.

Grâce à l'heureuse initiative de l'Amicale Laïque d'instaurer ce voyage de fin de scolarité, le tour des élèves actuellement en maternelle sera vite venu !

L'Amicale Laïque

L'Amicale Laïque de Basse-Goulaine (dont l'appellation officielle est « Association d'Education Populaire ») adhère à la Fédération des Amicales Laïques (F.A.L.) de Loire-Atlantique, et par là-même à la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente dont les buts sont :

« — Favoriser la mise en place d'une Université Nationale Laïque donnant à chaque enfant, qu'elle que soit sa condition sociale, une égalité de chances pour son avenir.

— Favoriser la mise en place, à terme, d'un grand



service public de l'Education Permanente afin de donner à l'Homme les possibilités de mieux comprendre le monde dans lequel il vit, de s'y adapter sans le subir et de contribuer à son évolution afin de lui permettre aussi d'atteindre son plein épanouissement dans les domaines sportif, artistique et intellectuel. »

En conséquence, l'Amicale Laïque de Basse-Goulaine fait sienne la devise de la Ligue de l'Enseignement, adoptée en 1866 et toujours d'actualité : une école obligatoire gratuite et laïque; c'est pourquoi elle met tout en œuvre pour aider matériellement l'Ecole Publique (par exemple pour l'année 1974-75 : acquisition d'un four à céramique et d'une machine à polycopier, projection de films à l'occasion du départ en vacances de Noël, voyage de fin d'année du CM2 à Paris...).

Mais l'action d'une Amicale Laïque ne saurait se limiter à une aide matérielle envers l'Ecole, ce qui ne serait qu'un palliatif à la carence des Pouvoirs Publics : un laïque ne peut rester ni désengagé, ni indifférent face au monde qui nous entoure. C'est pourquoi, en plus de l'aspect enseignement, l'Amicale Laïque entend jouer pleinement son rôle, aussi dans un premier temps elle a prévu une projection de diapositives sur un voyage en Bulgarie, Roumanie, Turquie (le 11 janvier 1975) et l'organisation d'un rallye dans les environs immédiats de notre commune au printemps 1975. En plus de l'aspect culturel de ces manifestations, l'Amicale Laïque de Basse-Goulaine vise un but social : permettre aux nouveaux habitants de Basse-Goulaine de s'intégrer à la vie de la commune, dans une association laïque, dynamique et démocratique.

NOS MANIFESTATIONS POUR 1974-75 :

Concours de belote les 16.11.74; 14.12.74; 16.02.75.
Galette des rois, concours de lots, projection de diapositives sur un voyage en Bulgarie, Roumanie, Turquie : le 11.01.75.

Rallye (en automobile ou à vélo) : printemps 1975.
Fête de fin d'année de l'Ecole Publique : juin 1975.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1974-75, LE BUREAU DE L'AMICALE LAÏQUE A LA COMPOSITION SUIVANTE :

Président d'honneur : M. AUDUREAU.
Président : M. FILLATRE.
Vice-Présidents : MM. BODINIER, BREUS.
Secrétaire : M. COLLINEAU.
Secrétaire-Adjoint : M. BOUSSEAU.
Trésorier : M. GIRAUD.
Trésorier-Adjoint : M. GUILBAUD.

Relations avec l'intersociété : MM. FILLATRE et LEMERLE.

Relations avec l'interamicale : MM. ARCHIDOIT et RICORDEL.



Fête des Ecoles Publiques

Le samedi 15 juin 1974, eut lieu à l'Ecole du Grignon, la fête des Ecoles Publiques. Organisée par l'Amicale Laïque, avec le concours des enseignants, des parents d'élèves, cette fête a connu un succès tel que ses organisateurs recommenceront en 1975.

Un spectacle de chants, danses et saynètes fut présenté par les élèves de toutes les classes : des accords endiablés de Tahiti à la mélancolie majestueuse du Quadrille des lanciers, du Moyen Age à l'an 2000, ce fut pour les spectateurs un voyage dans le monde et dans le temps au rythme des applaudissements.

Les entractes permettaient à chacun d'aller se restaurer ou tenter sa chance aux stands nombreux dont la cour de l'Ecole était entourée.

La fête dura jusqu'aux limites légales, se prolongeant dans la soirée par un pique-nique en plein air.

Association d'Education Populaire de Basse-Goulaine

L'A.E.P. de Basse-Goulaine est une Association, loi 1901, qui a été créée pour assurer un double rôle sur le plan des écoles privées de la Commune.

— Elle assure la gestion des locaux scolaires, les entretient, en supporte les charges. Avec la Direction et la Municipalité, elle est co-signataire de la Convention municipale qui fixe, suivant la loi, les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles.

— Elle est employeur des personnels enseignants sous contrat simple et du personnel de service. A ce titre, l'A.E.P. doit passer les contrats de travail, appliquer les Conventions Collectives.

Elle délègue tout ou partie de ses pouvoirs à la Direction Diocésaine de l'Enseignement catholique. De ce fait elle est redevable de certaines charges ainsi transmises.

Chaque année, une Assemblée Générale qui regroupe parents d'élèves et personnes s'intéressant au fonctionnement des écoles, examine le bilan de l'année écoulée et fixe, après présentation du budget prévisionnel le montant de la participation à demander aux familles.

L'Assemblée Générale élit un Conseil d'Administration où statutairement les parents sont majoritaires. Directeur et Directrice d'Ecole ainsi que le Curé de la Paroisse sont membres de droit et, par conséquent, non soumis au renouvellement triennal du Conseil.

L'A.E.P. de Basse-Goulaine assume la gestion des écoles Saint-Brice qui comporte CM2 : 29 élèves; CM1 : 30 élèves; CE2 : 20 élèves; CP : 28 élèves et Sainte-Marie qui comporte CE1 : 26 élèves; 2 classes maternelles : grande et moyenne section : 46 élèves; moyenne et petite section : 45 élèves.

Pour l'année 1974-75, le bureau renouvelé après l'Assemblée Générale est présidé par M. GODIN René, demeurant à l'Ile Chaland à qui l'on peut s'adresser pour tout renseignement complémentaire.

A.P.E.L. de Basse-Goulaine

Depuis le 15 Novembre 1974, les deux Associations de Parents d'Elèves des Ecoles Libres — Saint-Brice pour les garçons et Sainte-Marie pour les filles — ont fusionné en une seule « Association des Parents d'Elèves des Ecoles Libres gémées de Basse-Goulaine.

Du fait de cette dissolution, nous avons procédé au renouvellement du Conseil d'Administration, de l'A.P.E.L. maintenue, association déclarée et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Le rôle de Présidente incombe désormais à Madame Beaupère...

Rappelons que notre école libre n'est ni celle d'un parti, ni celle d'une classe. En collaboration avec les A.E.P., nous nous efforçons de limiter par divers moyens les frais qui nous échoient — frais de construction et d'entretien des bâtiments scolaires entre autres — en faisant appel au bénévolat des Parents.

Notre école reste ouverte aux plus défavorisés, ce qui n'est pas facile, compte tenu des charges qu'elle doit supporter dans l'état actuel de la législation — et des mesures restrictives et conjoncturelles.

Le But de notre association est de donner aux Parents le sens de leur mission d'éducateurs, de rapprocher les Parents et les enseignants, de les représenter auprès des pouvoirs publics pour défendre leurs droits et aider à la survivance de l'Ecole libre, sujette à la critique et à la brimade.

Voilà en résumé la vie de notre Association qui veut son Ecole Libre — foyer d'éducation de la foi — berceau d'une formation d'hommes et de femmes libres.

Les transports scolaires

Nous rappelons que ce service qui fonctionne depuis maintenant quatre ans, est géré bénévolement par les parents; aussi nous prions ses utilisateurs de faciliter la tâche des responsables en effectuant avec ponctualité les versements, conformément aux circulaires remises aux enfants et publiées dans la presse.

Pour l'année scolaire 1974-1975, le budget de ce service se présente ainsi :

— Dépenses :	
Coût du transport proprement dit.....	35.100 F
Frais de surveillance dans le car.....	3.960 F
Charges sociales.....	1.584 F
Frais de surveillance des enfants au centre social.....	630 F
Charges Sociales.....	215 F
	<hr/>
	41.489 F
— Recettes :	
Subvention de l'Etat.....	15.382 F
Subvention du département.....	3.550 F
Participation des familles.....	15.910 F
Participation communale.....	6.647 F
	<hr/>
	41.489 F

Comme ces chiffres le démontrent, nous sommes loin de la gratuité promise depuis longtemps, mais toujours réclamée par les parents qui voient cette année leur participation augmenter d'environ 19 %.

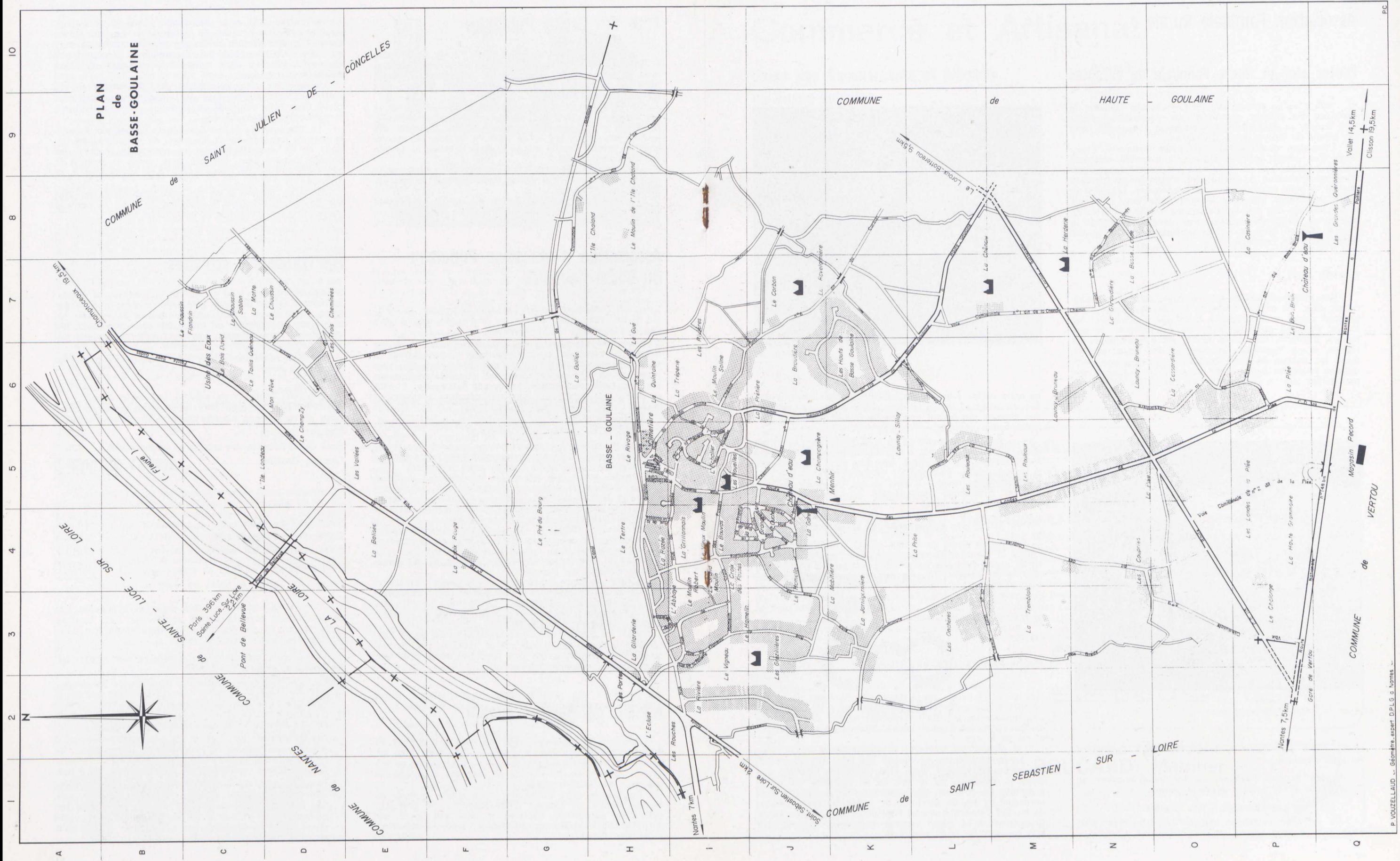
Aussi, nous voulons attirer l'attention des parents sur les points suivants :

— Les subventions de l'Etat et du Département (respectivement aux taux de 65 % et 15 %) ne portent pas sur le coût réel du service mais seulement sur la somme remise au transporteur; la Commune a accepté pour sa part de prendre en charge les frais de surveillance.

— Les subventions de l'Etat et du Département demeurent refusées aux enfants de maternelle, ce qui est en contradiction avec la promesse gouvernementale d'assurer la scolarisation des enfants à partir de l'âge de 2 ans.

— La participation réelle de l'Etat est beaucoup moins élevée que ce que les chiffres bruts pourraient laisser croire.

En effet, par le truchement de taxes de toute sorte (en particulier sur les carburants et lubrifiants) il récupère d'une main une partie non négligeable de ce qu'il accorde à l'autre.



PLAN de BASSE-GOULAINE

A B C D E F G H I J K L M N O P Q

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Association Familiale Rurale :

Centre aéré et Ruche Familiale de Vacances

1974 a vu un changement de formule. Les activités de vacances des enfants, organisées par l'Association Familiale Rurale, se déroulaient antérieurement à mi-temps dans les locaux du Centre de la Grillonnais.

L'évolution démographique de notre commune, l'existence d'un groupe scolaire moderne, libre en été, quelques remarques entendues çà et là, nous ont conduit à envisager d'adopter la solution, du centre aéré, c'est-à-dire un fonctionnement à plein temps avec, par conséquent, organisation d'une restauration collective le midi. Mais, ainsi que cela a déjà été dit, une majorité de parents a souhaité la continuation de l'ancienne formule pour les plus petits (3 à 7 ans). Centre aéré et Ruche familiale de vacances ont donc fonctionné ensemble.

CENTRE AÉRÉ

Une solution originale a été retenue, celle d'une association avec les centres aérés de la ville de Nantes. Selon l'accord passé, la municipalité fournissait gratuitement les locaux scolaires du Grignon et les équipements du restaurant d'enfants. En contre partie, les centres aérés de Nantes, à qui incombait l'organisation du centre, accueillaient les enfants de Basse-Goulaine moyennant une participation financière extrêmement modeste (6 francs par enfant et par jour + le paiement du salaire de deux moni-

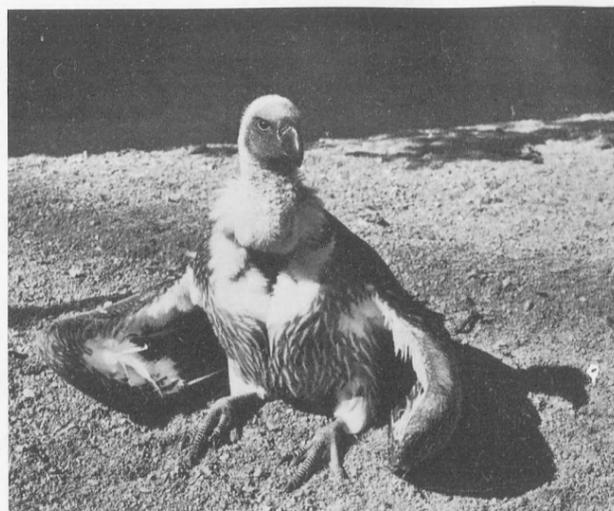


teurs). Cette association a, semble-t-il, donné satisfaction sur tous les plans :

1) Sur le plan financier. — Un fonctionnement autonome nous aurait conduit à une impasse :

nous aurait conduit à une impasse :

— ou bien demander une participation municipale équivalente à celle versée par les communes « riches »



de notre région (Nantes, Saint-Herblain, notamment), c'est-à-dire au moins 10 francs par jour et par enfant; compte tenu des charges qui pèsent déjà sur le budget municipal, ceci n'était guère possible;

— ou bien demander de 18 à 20 francs par jour et par enfant (soit, au total 450 à 500 francs par enfant) ce qui aurait entraîné, par la baisse prévisible de la fréquentation, la suppression de l'activité.

La solution retenue a ainsi permis de limiter la participation communale (centre aéré + ruche familiale de vacances) à 2.310 francs.

2) Sur le plan de l'organisation et du fonctionnement.

— Les Centres Aérés de Nantes, affiliés à la Fédération des Francs et Franches Camarades, ont une longue expérience de ce genre d'activité; l'organisation, chacun a pu le constater, a été parfaite, l'équipe d'encadrement étant extrêmement compétente et dynamique. Des activités traditionnelles ou plus originales ont été organisées. Les enfants ont surtout pu apprécier le camping que la libre disposition du parc de la Herdrie a rendu possible.

46 enfants de Basse-Goulaine ont fréquenté ce centre cet été.

RUCHE FAMILIALE DE VACANCES

Comme chaque année, la « ruche » empruntait les locaux (et le parc) de la Grillonnais dont les avantages ne sont plus à vanter. Cette année encore, nous bénéficions des services de la même directrice, ce qui était un gage évident de succès. Tout ne pouvait donc que bien se passer! et ce fut le cas.

36 enfants ont fréquenté régulièrement la Ruche.

Le fonctionnement coordonné des deux centres de loisirs a pu être assuré aussi bien quant aux horaires que pour la réalisation de la fête de fin d'activité qui a été organisée en commun. De nombreux parents ont pu ainsi participer au feu de camp du 27 juillet. Quelques parents de Nantes s'étaient d'ailleurs déplacés pour la circonstance. Souhaitons qu'ils aient, comme leurs enfants, gardé un bon souvenir de notre commune.

Commerce et Artisanat

Union des Commerçants et Artisans de Basse-Goulaine

Au printemps de 1974, à l'instigation de quelques commerçants de la localité, prenait jour le groupement des commerçants et artisans de Basse-Goulaine sous la dénomination de l'U.C.A.B.G.

Certains pourraient s'étonner que, depuis cette date, rien n'a été apporté à la vie économique de la cité. Qu'ils comprennent les difficultés tant techniques que financières qui entravent le départ d'un tel groupement. De plus, la conjoncture économique actuelle n'est pas de nature à faciliter l'essor commercial.

L'U.C.A.B.G. est donc là, en place dans un triple but :

1° Harmoniser les relations des intéressés entre eux ainsi que les rapports des commerçants et artisans avec leurs chambres de commerce ou de métiers.

2° Les informer et les aider dans leurs contacts avec l'administration et défendre leurs intérêts le cas échéant.

3° Enfin et surtout donner au commerce local un caractère promotionnel et une animation dont il a besoin.

Les commerçants et artisans dont les noms suivent s'efforceront donc de tout mettre en œuvre pour la satisfaction du consommateur :

BIGOT René,
BOUYER Hubert,

BOUYER Joseph,
CHAILLLOT Jean-Luc,
CHESNEAU Roger,
DALLOT Louis,
GUERIN Patrick,
JEUSSEL Louis,
GRAVOUILLE Claude (BENUREAU),
LAMY Claude,
LELOUP Yvette,
LECAMP Michel,
MABIT Claude (ÉGÉ),
« MON REVE »,
MENARD Jean-Marie,
MARAUD-BEZIERS,
PICHON Maurice (TOTAL),
MECASUD,
JEAMNEAU Maurice,
LEBRUN Jean-Claude,
SILLORAY Jeanne (RESTAURANT du PONT),
ROUSSEAU Gérard,
ROUSSEAU Gilles,
ROBERT Eugène,
SAUVAGE Claude,
SAUVAGE Roger,
SEBIRE Daniel,
VINET Mme.

ASSAINISSEMENT
"LA DOULONNAISE"
CAMIONS RADIO - TÉLÉPHONE
L. PAITIER
6, Place du Vieux Doulon
44300 NANTES
Tél. 74.35.32.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ
Ets Gilbert MAINGUY S.A.
138, Route de la Fontenelle
44120 VERTOU - B.P. 8 - Tél. 75.56.55
Lignes aériennes B. et H. T.
Lignes téléphoniques - Socles paninter
Canalisations souterraines
Poste de transformation - Eclairage public
Équipements industriels et magasins
Immeubles - Service dépannage
Bureau d'études.

 **auto-école**
du
Laurier-Fleuri
R. PATOUILLE
Diplômé de la Prévention Routière - Diplômé d'Etat
Route de Clisson
44120 VERTOU
COURS DE CODE AUDIO-VISUEL
EXAMENS ÉCRITS PAR TESTS

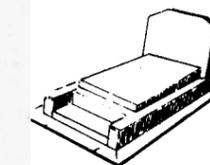

P.J. BAUDET

Diplômé
d'Etat

OPTIQUE
SAINT
SEBASTIEN
☎ 78.32.96 - 21, rue Maurice-Daniel - 44230 SAINT-SÉBASTIEN

— FLEURS NATURELLES et ARTIFICIELLES
— MONUMENTS et ARTICLES FUNÉRAIRES
(pose Caveau en 24 heures).
— TOUS TRAVAUX DE CIMETIÈRE

R. BOUCARD, Marbrier
9, 11, et 13, rue de la Commune de 1871
— Tél. 78.30.46 —
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE



Sports et Activités Diverses

Comité Inter-Sociétés de Basse-Goulaine

Le Comité Inter-Sociétés de Basse-Goulaine lance un appel à toutes les personnes responsables d'associations ou de sociétés existant dans la commune qui n'ont pas encore manifesté le désir de s'intégrer au Comité à y adhérer le plus tôt possible afin de renforcer l'action déjà entreprise par celui-ci.

Notre but est :

1) De ne plus s'ignorer les uns et les autres, ainsi d'apprendre à mieux nous connaître et à nous apprécier,
2) D'établir :

— au mois de septembre un calendrier des activités d'hiver propres à chaque association,

— en début d'année civile un calendrier des fêtes se déroulant dans l'année et chacune propres à chaque association.

Cela a pour effet de pouvoir répartir dans le temps, sans se gêner mutuellement, les fêtes locales existant sur la commune.

3) D'organiser en commun une grande fête communale ayant pour but principal de se doter en matériel afin d'améliorer celui déjà existant et appartenant à quelques-unes de ces associations et de pouvoir le mettre ainsi à leur disposition.

Ce matériel étant la propriété du Comité, il est entendu que toute association n'ayant pas manifesté le désir d'adhérer au Comité, ne pourra l'utiliser que contre location avec l'assentiment des membres du bureau.

Nous invitons donc les associations hésitantes à franchir le pas qui nous rapprochera et à adhérer au Comité le plus tôt possible afin d'apporter une impulsion nouvelle ainsi d'en étendre et en renforcer les activités.

Nous rappelons qu'aucune contribution autre qu'un peu de bonne volonté et un minimum de discipline ne sont demandées aux associations adhérentes.

Nous pourrions alors contribuer au rapprochement des hommes et par là étendre notre rayonnement au travers de la commune et même au-delà.

Nous permettons de vous communiquer la date de notre fête inter-Sociétés qui a été arrêtée d'un commun accord au 11 MAI 1975. A cette occasion, toutes les bonnes volontés qui voudraient se manifester, sont invitées à se faire connaître auprès de :

BERTIN Marcel, 24, route des Landes-de-la-Plée,
DAGAN Raymond, La Gresillières, 44 BASSE - GOULAINÉ,

Ou à la Mairie.

Le Président du Comité Inter-Sociétés,
M. BERTIN.

Athlétic-Club de Basse-Goulaine

C'est avec une certaine inquiétude que je me permets au nom de notre société sportive d'exprimer ici son point de vue.

1963, c'est la création d'un nouveau club dans notre commune et ceci pour les mordus du sport populaire qui est « le ballon rond ». C'est aussi à ce premier jour des soucis correspondant aux besoins d'équipement minimum qui seront satisfaits provisoirement 5 bonnes années après.

1974, c'est de nouveau une situation difficile. Avec ses 140 membres actifs, l'A.C.B.G. se trouve confronté de nou-

veau à des problèmes d'équipements. En effet, le travail effectué par la poignée de dirigeants qui a bien voulu se risquer, lui apparaît loin de donner les résultats escomptés étant donné les moyens qui sont mis à sa disposition. Un terrain d'entraînement ne répondant pas à l'exercice de ce sport et un terrain de compétition, certes de bonne qualité mais, combien insuffisant pour permettre le déroulement de toutes les rencontres.



Une récente entrevue avec la Municipalité nous a laissé espérer une amélioration. Nous l'avons dit, c'est la désaffection des jeunes et moins jeunes à ce sport, si nous persistons dans la situation actuelle. C'est aussi le découragement des dirigeants qui ont compromis la nécessité du sport dans notre vie turbulente.

Nous comprenons fort bien que d'autres réalisations sont nécessaires voir impératives, toutefois, nous devons être convaincus que le sport comme la culture sont parties intégrantes de notre vie d'homme.

De 9 ans à 50 ans ! Oui, il s'agit bien d'une activité à la portée de tous pour laquelle je demeure persuadé qu'il est temps de lui porter attention.

Certes, ces propos peuvent paraître sévères et pessimistes, mais il faut tout de même considérer que chaque samedi et dimanche, l'A.C.B.G. représente avec une certaine fierté BASSE-GOULAINÉ dans les différentes communes du département par ses succès ou ses défaites et la tenue de ses membres.



BUREAU 1974-1975 DE L'A.C.B.G. :

Président d'honneur : M. PERRAUD Jules.

Président : M. LE MAUR Jean.

Vice-Président : M. DAVENAS.

Secrétaire : M. FAURE Dominique.

Trésorier : M. GRANTE Georges.

Resp. Techn. : MM. GUILBAUD Yvon et AMISSE Roland.

Resp. Bar : M. GRAVOUILLE Louis.

Resp. Bourriche : M. BURGAUD Edouard.

Resp. Matériel : M. CHAMPAIN Gildas.

Resp. Vétérans : M. BREHERET André.

RESPONSABLES JEUNES :

M. LE NY André.

M. LE MEUR Marcel.

M. SALAUN Gérard.

M. TREBERN Yannick.

M. MOURAUD Claude.

M. MARCHAIS Guy.

M. CHAMPAIN Gildas.

M. GUILBAUD Roland.

A.C.B.G. SECTION BASKET

L.A.C.B.G. Section Basket avait été mise en sommeil pour la saison 1973-74, cette situation se poursuivra pour la saison 74-75, ceci est dû au manque d'encadrement technique nécessité par ce sport. Nous ne désespérons pas, lorsque nous aurons des équipements répondant mieux aux objectifs de ce sport, de pouvoir reprendre nos activités et regrettons de ne pouvoir le faire cette année encore.

Nous vous assurons que nous mettrons tout en œuvre pour que le Basket revive sur BASSE-GOULAINÉ et ceci, nous le pensons pour la saison prochaine.

B. JANNIN.



A.C.B.G. SECTION TENNIS

Le club qui groupait 40 licenciés en 73, sommeilla en 74. Pour quelle raison ? Tout simplement parce que la Fédération Régionale de Tennis « ne pouvait » envoyer un éducateur, donner des cours nécessaires à la bonne formation d'un club, qui devrait participer à certains championnats, tournois et stages. Dans ces conditions, pourquoi recevait-elle sa part des Licences.

Nous avons l'assurance pour le printemps 75, qu'un éducateur sera disponible le samedi de 14 h. à 15 heures pour les jeunes et à partir de 15 heures pour des cours d'adultes et perfectionnement.

Nous demandons à tous, jeunes et moins jeunes, intéressés par ces cours ou une responsabilité — place vacante de Président — de contacter Madame BONNET Anne, 19, rue du Poitou à Basse-Goulaine, de préférence le samedi, téléphone : 54-90-92.

Alain COLAS.

L'ÉCOLE DU CYCLISME

A L'AVENIR CYCLISTE

UN EXEMPLE

Parrainé par le sympathique footballeur du F. C. Nantes, Henri Michel, c'est le 2 Novembre 1973 que naquit, on le sait, l'avenir cycliste de Basse-Goulaine, pour encourager précisent les statuts, la pratique du cyclisme dans la commune, aidé par cela par leurs amis de la pédale Nantaise qui assurent le côté technique, avec 47 licenciés pour la saison 74, l'A.C.B.G. se situe aujourd'hui une des sections la plus importante de la Région.

Depuis le 27 octobre, les nombreux participants ont repris tous les dimanches matin en participant aux sorties hivernales, sillonnant les routes du vignoble NANTAIS ainsi que les bords de la Loire.

Fidèle à leur politique de jeunes, pour cette discipline sportive, les dirigeants poursuivent leur œuvre sans relâchement et avec dévouement en ouvrant, le 7 novembre, une école de cyclisme. Les cours ont lieu tous les samedis après-midi, de 15 h. à 17 h., terrain de la Razée. Actuellement 35 jeunes fréquentent cette école. B. Marigné, B. Pelé de la F.F.C. en sont les éducateurs, aidés par cela par le conseiller technique régional, Pierre Garçon, bien décidé à découvrir le Merckx de demain, pourquoi pas !

L'activité pour la saison 75 :

Augmentation du nombre de licences et de nouvelles organisations de courses cyclistes viendront s'ajouter aux sept épreuves organisées en 74, dont la 2^e-3^e étapes de l'épreuve : Record Atlantique.

Responsables de la saison hivernale :

Ecole du cyclisme : MAINGUENAUD Michel, PORAN Marcel, BOSSIS.

Sortie entraînement :

Pré-licenciés : HERVOUET, GRAND R., GRIMAUD.
Minimes : CHAILLOT J.-L., MAINGUENAUD André.
Cadets : RENOIR, ANDRÉ.
Seniors-Cyclo : SAUPIN, BARRÉ.

LES ORGANISATIONS A BASSE-GOULAINE.

Dates à retenir :

Samedi 18 janvier : Salle Municipale, Election des Reines, avec dégustation galette des Rois.

Dimanche 26 janvier : A la Rivière, 2^e cyclo-cross avec la participation des meilleurs régionaux.

Et début avril : l'apothéose de l'année.

LES DEUX JOURS CYCLISTE DE BASSE-GOULAINE.

Le samedi, en demi-nocturne, 1^{er} critérium, réservé à toutes catégories.

Le dimanche, le matin course réservée aux coureurs cadets;

L'après-midi, 2^e prix minimes et le 4^e grand prix de la veille réservée aux moins de 25 ans.

Pendant ces deux jours, ball-trapp comptant pour l'éliminatoire PERNOD.

En soirée, une grande fête de la bière sous chapiteau, avec un orchestre bavarois, nombreuses attractions foraines. Une fête qui fera date à Basse-Goulaine.



Association Sportive la Grillonnais

Depuis quelques années fonctionnent au centre de La Grillonnais une association sportive.

Cette association créée en 1963 sous l'égide de la loi 1901, permet aux élèves du centre, de participer aux compétitions organisées par les différentes fédérations sportives.

Elle est animée par les élèves et les éducateurs qui composent par moitié son conseil d'administration.

Les disciplines pratiquées au sein de l'association sont les suivantes : basket, canoé, pétanque, ping-pong, tir à l'arc, volley.

Depuis l'an dernier, l'association a demandé d'ouvrir ses

portes aux membres extérieurs du centre et déjà quelques personnes participent à ses activités.

Dans le but de permettre aux élèves du centre d'établir des relations plus étroites avec les habitants de Basse-Goulaine, et de faire du sport ensemble, nous serions très heureux d'accueillir toutes les personnes de la commune qui désirent pratiquer une discipline sportive animée par l'association.

Pour tous renseignements, s'adresser au centre de La Grillonnais ou à M. Drouillard.

Gymnastique volontaire féminine

Sur Basse-Goulaine, il existe une activité sportive dans le cadre de la Gymnastique Volontaire Féminine qui détache une monitrice pour venir faire à Basse-Goulaine deux cours par semaine.

Ces cours ont lieu le lundi et le mercredi de 19 h. à 20 heures à la salle des sports du centre des Grézillères, Basse-Goulaine. Les personnes intéressées peuvent se présenter aux heures des cours pour des renseignements éventuels.

Responsable : Mme Chantal ROLLAND, 9, rue de la Croix-des-Fosses, BASSE-GOULAINE.

Art floral

Le Printemps est proche !

Comme les années passées et à la demande générale, Madame JACQUIER fera une démonstration de bouquets de Printemps : le Vendredi 7 Mars 1975, Salle Verte, à 14 h. 30.

Pour permettre aux personnes qui travaillent d'en profiter, les bouquets resteront exposés jusqu'à 19 heures.



La danse

Danser... s'exprimer avec son corps dans la libre harmonie du mouvement, apprendre à communier avec la musique par le langage des gestes.

Pour l'enfant qui s'initie à ce sport très pur, la danse est surtout et avant tout une saine école d'endurance et de volonté, une discipline musculaire très forte qui demande patience et soumission à des lois très strictes.

Les Associations Familiales Rurales ont mis depuis quatre ans déjà des cours de danse à la disposition des enfants de la Commune, filles et garçons.

Un Professeur de danse vient deux fois par semaine à la salle de la Vieille Cure, les Lundi et Jeudi soir. Plus d'une trentaine d'élèves suivent déjà régulièrement ses cours.

Beaucoup de régularité et la somme très modique de 15 francs par mois, c'est tout ce que nous demandons.

Et n'oublions pas la perspective du récital de fin d'année, qui donne aux jeunes le dynamisme et la volonté de réussir des futurs grands artistes !

J. BEAUPÈRE.

Horaire des cours :

Débutants : Lundi de 18 h. 20 à 19 h. 05;

Jeudi de 17 h. 40 à 18 h. 30.

Perfectionnement : Lundi de 19 h. 05 à 19 h. 50;

Jeudi de 18 h. 30 à 19 h. 15.

Maison des Jeunes "Le zodiaque"

La Maison des Jeunes a repris ses activités depuis Septembre. Avant de vous les présenter plus longuement dans cet article, nous voudrions revenir sur ce qui a été réalisé effectivement avant la rentrée.

Le bal Breton du 28 Avril 1974 et le lavage de voitures ont permis l'achat des babyfoot et magnétophone qui complètent, avec les tables et chaises offertes par la municipalité, l'aménagement de la salle. Nous remercions tous ceux qui nous ont offert gracieusement meubles de rangement et tables.

Le 11 juin 1974, l'Assemblée Générale a voté les statuts et règlement intérieur et procédé à l'élection du conseil d'administration.

Depuis la rentrée, notre effort s'est porté sur la mise en place des activités souhaitées par tous les jeunes.

Nous avons lancé une enquête auprès de tous les jeunes pour les inviter à y prendre part, mais il est toujours possible de s'inscrire en venant à la maison des jeunes aux heures d'ouverture : les mercredi, samedi, dimanche, de 14 h. à 18 h.

Pour nous permettre de financer toutes ces activités, l'assemblée générale a fixé le montant des cotisations à 12 francs. Ces sommes nous permettent aussi d'assurer tous les jeunes contre les accidents pendant leurs pratiques. Pour le paiement, contacter MM. MANAC'H ou Patrick DAGAN (date limite le 30 janvier 1975).

Voici rapidement un compte-rendu des différentes sections :

Labo-Photo : Voir article joint.

Tous Matériaux de Construction - Bois du Nord et de Pays - Panneaux et Menuiseries Préfabriquées

E^{ts} POUDRY s. a.

44450 ST JULIEN DE CONCELLES

Tél. 54.10.08 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

44470 THOUARÉ SUR LOIRE

Tél. 46, 114 & 239 THOUARÉ-SUR-LOIRE

PHILATÉLIE :

Nous avons exposé les 14 et 15 décembre des séries de timbres et nombreux ont été ceux qui ont apprécié la beauté de ceux-ci. Le groupe se rencontre une fois par mois environ et nous abordons les problèmes de la philatélie (échange, informations sur la technique). Nous nous sommes procurés des revues et du petit matériel indispensable et qui complètent utilement les informations prises à droite et à gauche.

Nous accueillons toujours les amateurs du timbre; pour cela prendre contact avec M. Manac'h.

GITARE :

Un groupe d'une dizaine de jeunes se retrouvent tous les samedis de 14 h. à 16 heures à la maison des jeunes pour apprendre ou se perfectionner sur cet instrument (avec l'aide d'une personne compétente). Ceux qui sont intéressés pourront voir Hervé Manac'h ou Bernard Dagan à la maison des jeunes.

THÉÂTRE :

En Novembre, un groupe théâtral s'est constitué autour de M. Faure (Croix des Fosses). Il est toujours temps pour les rejoindre. Dans quelques temps ils feront parler d'eux par la présentation d'une séance.

BRIDGE :

Le samedi de 15 h. à 17 heures et le mercredi soir (20 h. 30), les débutants et les initiés se retrouvent pour apprendre ou s'améliorer en bridge.

Pour y participer, prendre contact avec M. Faure ou les responsables de la maison des jeunes. [Des cours d'initiation seront organisés éventuellement spécialement pour eux (jeunes et adultes)].

POTERIE :

Cinq jeunes participent le mardi soir aux séances d'initiation à la poterie.

Il est en outre possible de faire grâce au centre de la Grillonnais : Emaux, aéromodélisme, peinture, sculpture sur bois, archéologie ainsi que du canoë, du volley-ball, pétanque, basket, tir à l'arc, ping-pong.

Cependant toutes ces activités demandent de la place et notre local est trop exigu pour toutes les contenir; aussi par l'intermédiaire de nos deux représentants à la commission Jeunesse, Sports et Loisirs, avons-nous demandé l'octroi d'une maison de jeunes du type « Mille Clubs ». Celle-ci étant donnée gratuitement par le ministère de la Jeunesse et des Sports, la municipalité ne prenant en charge que l'équipement (sous-bassement, eau, électricité, chauffage, etc...). Les jeunes assurant eux-mêmes le montage de ce local.

En plus des activités individuelles proposées, les jeunes ont souhaité assurer une animation collective.

Cela a été la réalisation d'un rallye cycliste et concours de dame avec l'aide du centre de la Grillonnais, le 11 novembre, puis le 30 novembre la soirée magie, ensuite le 14-15 décembre l'exposition Photo-Philatélie.

Nous projetons d'organiser :

- un ramassage de papier;
- des veillées;
- des soirées débat à partir de film;
- des concours (belote, dame, échecs), etc...

Nous faisons appel à tous : jeunes et adultes, pour donner des idées et participer aux soirées organisées, assurant ainsi une animation permanente de la maison des jeunes.

La Maison des Jeunes.

Le photo-club de Basse-Goulaine

Après l'intérêt que vous avez manifesté lors de l'exposition du club-photo, celui-ci se propose avec la participation de nouveaux adhérents, de vous donner rendez-vous cette année pour une nouvelle exposition.

Par la diversité des travaux et le nombre d'adhérents nouveaux, le club pense être en mesure de vous présenter des photos plus variées dans le style et la technique.

Il n'est pas trop tard pour rejoindre les « mordus » de la photo.

Les gens intéressés peuvent contacter les responsables chaque mardi soir au local du photo-club (ancien dispensaire).

(La plupart des photos qui illustrent ce bulletin est sur l'activité du Photo-Club).



Club Goulainais du chien de défense

Le club goulainais du chien de défense a vu ses efforts couronnés de succès en 1974. Aussi bien sur les terrains de travail que sur les terrains d'exposition. Patience, persévérance nous ont permis d'obtenir un brevet de chien de défense et quatre confirmations. Nos espoirs pour 1975 nous laissent penser que d'autres chiens devraient sortir du rang et nous apporter bien des satisfactions si nous arrivons en temps utile à terminer notre terrain de ring.

PALMARÈS 74.

Berger Allemand :

VANDA, brevet de chien de défense (coupe du club).
ITMUS, très bon.



Berger de Beauce :

IOLDY, excellent à Camplon (une coupe dans sa catégorie).

IULRIK, excellent à Camplon.

IAKOU, excellent à Camplon.

IAK, confirmation.

Pour tous renseignements concernant le club du chien de défense :

M. LE BORGNE, 58, rue du Moulin-Soline, 44120 BASSE-GOULAIN, tél. 75.92.20.



Club de bridge

Voici un an que notre club de bridge fonctionne, donnant toute satisfaction à ses participants qui sont au nombre de 25.

Depuis la rentrée de septembre, sept débutants sont venus se joindre à notre groupe.

Il n'est pas trop tard pour vous inscrire, des parties pour débutants ou de perfectionnement ont lieu le mercredi à 20 h. 30 et le samedi après-midi de 15 h. à 18 heures à la salle P. Lynch, centre social (vieille cure).

Le Président,
R. BELLIVEAU.

Association des chasseurs Basse-Goulaine

Le Bureau :

CORBARD Henri, Président d'Honneur.

GUILLOUCHE Marcel, Président.

LEVÉQUE Jean, Vice-Président.

VISONNEAU René, Secrétaire.

DAVID Christian, Trésorier.

MÉRIAU Robert,	Membre	POIRIER Daniel,	—
LECAM Michel,	—	PERRAULT Alain,	—
DURET Cyrille,	—	SAUVAGE Roger,	—
MARTIN Marc,	—	BOUYER Gilles,	—
		FONTENEAU Alain,	—

AUBRON & MÉCHINEAU

CARRIÈRES de la MARGERIE

TÉL. 78.03.11 - 78.03.12

44190 CLISSON - GORGES

ANDOUILLERIE BRETONNE

Andouille



de
Grand' Mère

GUIMBRETIERE Frères

Gros - Demi gros - Détail
44 BASSE-GOULAIN
Téléphone : 75.64.33

Carrelage - Faïence - Marbre - Moquette - Revêtement de Sol

Coutand - Cattoni

S.A.R.L. - Tél. 54-91-96

Rue des Perrières — 44 HAUTE-GOULAIN



Auto-Ecole R. GUERIN

- Prends et Ramènes à domicile
- Cours de Code Audio-Visuel

38, rue de la Profondine

Téléphone 78.32.29

44230 SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE



Pour votre Beauté...

- ★ Haute Coiffure
- ★ Parfumerie

JOSETTE

Place de l'Eglise

- 44120 -

BASSE GOULAIN

Tél. 54-90-26



RENSEIGNEMENTS

UTILES

LES ADMINISTRATIONS DONT DÉPEND LA COMMUNE :

PRÉFECTURE

Nantes — 4 et 6 quai Ceineray
4, rue d'Argenté — 3, place Roger Salengro
Tél. 47.39.80

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

Construction — Urbanisme
6, Bd Auguste Pageot — Nantes
Tél. 76.87.10

PONTS & CHAUSSÉES

Subdivision de Vallet — Le Loroux-Bottereau
M. Paul BARBE - Ingénieur des T.P.E.
356, Route de Clisson, Vertou
Tél. 75.19.04

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

District de St-Sébastien-sur-Loire
Chef de District : M. GAUTRET
6, rue Armand Duez — St-Sébastien
Tél. 78.31.98

EAU POTABLE

Société d'Aménagement Urbain et Rural
90, Bd Joliot-Curie — Nantes
Tél. 75.53.04 et 75.46.07

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE

Génie Rural — Inspection des lois sociales — Serv. Vétérinaire
12, rue Menou — Nantes

laiterie M. JEANNEAU

La Mabitière - tél. 54.90.08 - 44120 BASSE-GOULAIN
PRODUITS FRAIS

-:- Lait Pasteurisé, Sachet, Crème fraîche, Beurre -:-

CENTRE DES IMPOTS DE NANTES-SUD-EST

Cité administrative Cambronne (1). (Bât. B - 3^e étage)
2, rue du Général Marguerite — Nantes
Boîte postale n° 1301
Téléphone n° 74.72.91
Réception du public : les mardi et vendredi de 8 h. 30 à 11 h. 30
Chef de Centre : A. MALLET

CONNAISSEZ-VOUS VOTRE COMMUNE ?

Basse-Goulaine possédait 2.251 habitants au recensement de 1968.

Sa population actuelle au 1^{er} octobre 1973 est évaluée à 3.195 habitants.

Superficie totale : 1.255 hectares, qui se décompose comme suit :

— Constructions :	37 ha	— Terrains à bâtir :	12 ha
— Terres :	321 ha	— Prés :	566 ha
— Bois :	96 ha	— Tenues maraichères :	66 ha
— Vignes :	110 ha	— Vergers :	9 ha
— Landes :	24 ha	— Lacs :	4 ha
— Divers :	10 ha		

COUVERTURE - ZINGUERIE - PLOMBERIE - SANITAIRE
CHAUFFAGE CENTRAL

Yves LERAY

La Bourchinière

SAINT-FIACRE-SUR-MAINE

PERCEPTION

M. Jean FAVARD, Percepteur
20, rue de Monges — Vertou
Tél. 78.41.41
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h. à 10 h. et de 13 h. 45 à 16 h. 45

SERVICE DU CADASTRE

Centre Administratif Cambronne - Bâtiment A
2, rue Gal Marguerite — Nantes — Tél. 74.90.51

ENREGISTREMENT

2^e contrôle - 6, rue Voltaire - Nantes
Tél. 73.18.34
Assédic : 1, rue de la Calle CRUCIS — Nantes
Tél. 46.01.00

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

12, avenue Carnot — Nantes
Tél. 73.79.70 et 73.74.34

RECETTE LOCALE DES IMPOTS

33, rue Charles Lecour — Vertou
Tél. 78.42.78
Lundi au Vendredi de 8 h. à 10 h. et de 14 h. à 17 h. 30

CEUX QUI SONT A VOTRE SERVICE DANS LA COMMUNE

SANTÉ

Docteur : M. GATEAU Jean-Paul - Le Petit-Clos Tél. 54.90.40
Pharmacien : Mme DEDIEU Michèle - rue Pasteur. Tél. 54.90.75
Dentiste : BLIN, rue Grande Tél. 54.90.16
Ambulance : M. J.-L. CHAILLOT - le bourg Tél. 54.90.70
Opticien : P.-J. BAUDET - 21, rue M. Dantel St-Sébastien-sur-Loire Tél. 78.32.96
Kinésithérapeute : M. Bernard BÉGUIN, rue de la Razée Tél. 54.91.61
Infirmière : Mme COLAS Marie-Annie, 12, rue Jeanne-d'Arc - Vertou Tél. 78.42.40
Assistante sociale : Mme MICHEL - Vieille Cure

RESTAURANTS

Restaurant « de la Rivière » (M.-J. BOUYER) Tél. 54.90.34
Restaurant « Au coin du rocher » (M. CHARPENTIER) Tél. 54.90.06
Restaurant « du Parc » Tél. 54.90.01
Restaurant « de l'Ecluse » (M.-C. Gravouille) Tél. 54.90.03
Restaurant « Mon Rêve » (M. Hervio) Tél. 54.90.10
Restaurant « du Pont » (Mme Siloray) Tél. 54.90.04

CAFÉS

Café du Rivage (M. René Bigot — Tabacs) Tél. 54.90.77
Café des sportifs (M. Chaillot — Journaux) Tél. 54.90.70

BATIMENT & ARTISANAT

Maçonnerie

CORBARD Alexandre — La Plée Tél. 75.51.09
DABOUIS Albert — Lot. de Launay-Bruneau Tél. 75.67.59
GODIN Joseph — La Croix des Fossés Tél. 54.92.89
GUILLET Robert — Le Pré aux Moines
SIMON — La Cassardière Tél. 75.73.70

Etudes - Réalisation en bâtiment

RIVALLAND Gilbert — Les Rouleaux Tél. 54.92.69

Créations et Entretien de Jardins et Espaces Verts
Maçonnerie Décorative

Michel VINET

Paysagiste

« Les Onchères »
44120 BASSE-GOULAIN
Tél. 54-92-87

Menuiserie - Charpente

JEUSEL Louis — La Grande Ouche Tél. 54.90.41
ANDRÉ Louis — Le Tertre
CHESNEAU Roger — Le Hamelin Tél. 54.92.33

Plâtrerie

DALLOT Louis — La Cassardière Tél. 75.71.16
JAUMOUILLE Robert — Le Bourg Tél. 54.90.64
ROBERT E. — Le Tertre Tél. 54.92.57

Electricité

OLLIVIER Jean — Les Grésillières Tél. 54.93.06

Couverture - Plomberie

ROUSSEAU Gérard — La Gourgelière Tél. 78.32.73
SEBIRE Daniel — Place St-Brice

Peintre

ROUSSEAU Gilles — Le Tertre

Librairie - Papeterie

Mme VINET Louis — 1, rue du Poitou

 Station Service « RELAIS DE LA DIVATTE »
M. PICHON
44120 BASSE-GOULAIN
Dépôt de gaz - Pneus - Batteries

Forge - Serrurerie

LAUNAY Marcel — Le Bourg
MARAUD et BIZIEN — Les Landes de la Plée
Tél. 75.50.28

Réparation (cycles - vélomoteurs — Vente)

FRUCHARD Alfred — Le Bourg

Garage — Mécanique auto

LAMY Claude — Les Nouelles Tél. 54.90.44
THETIOT Gilles — Rte de St-Sébastien Tél. 78.31.65
SALAUD (MÉCASUD) — L'Ouche de la Pierre Frite
Tél. 54.92.12

Horticulture — Créations de Jardins

LECAMP Michel — La Chesnaie Tél. 75.69.97
VINET Michel — Les Onchères Tél. 54.92.87

Fleurs

ARSENDAUX — Le Manoir de la Tréperie

Coiffure « Hommes »

GUÉRIN Patrick — Place St-Brice
LEROY Alain — La Grande Ouche - Tél. 54.92.18

Coiffure « Dames »

Mme DUVAL — Le Bourg Tél. 54.90.26
Mme LELOUP Yvette — La Grande Ouche Tél. 54.92.31

Transports

MANDIN Claude — Les Challonges Tél. 75.50.51
GAUTIER Alphonse — Les Coupries Tél. 75.56.85

Charbon - Fuel - Sable - Transports

CHASTEAU Jean — La Rivière

Quincaillerie - Articles de ménage

MÉNARD Jean-Marie — Le Bourg Tél. 54.90.29

Textiles (vente sur marchés)

REMAUD J. — Les Coupries Tél. 75.50.54



VOTRE SUPER MARCHÉ

à BASSE-GOULAINÉ

- La Boucherie-Charcuterie.
- La Crèmerie et Fromages à la coupe.
- Les Fruits, Légumes, Fleurs.
- Les Poissons et Crustacés Frais.
- Les Mardi Matin et Vendredi Matin.
- Les Surgelés Exceptionnels.

Toute votre Alimentation.
Tous les produits Frais en service Traditionnel.

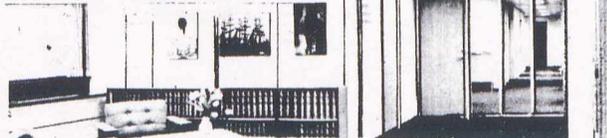


obi

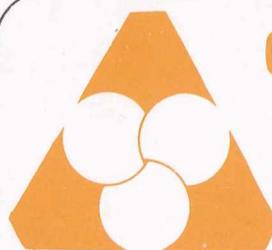
NOREMA INTERNATIONAL
CLOISONS MOBILES
installations

31, Rue Hector-Berlioz
44000 NANTES
TELEPH 76-55-54

Cloisons pour Ateliers
Sous-Plafonds Suspendus
SOLS PLASTIQUES - MOQUETTES



75, Rue de la PLAINE PARIS 20^e TÉL. : 3078347



CRÉDIT MUTUEL BASSE-GOULAINÉ

Place de la Mairie
Tél. : 54-92-25

Bureaux ouverts de :

- 9 h. à 12 h. du mardi au samedi,
- 16 h. à 18 h. 30 du mardi au vendredi,
- 15 h. à 17 h. le samedi après-midi.

CHEQUES

- Toutes domiciliations : salaires, allocations familiales, pensions, retraites, etc...
- Paiement mensuel de l'impôt, prélèvements automatiques EDF-GDF, SAUR, ORTF, téléphone, etc...
- INTERCARTE.

DEPOTS

- Dépôts à vue, 7,50% NET d'impôt.
- Dépôts à terme.
- Bons de caisse anonymes « Bon 13 », bons d'épargne.
- Epargne logement.

PRETS

- Dépannage de trésorerie INTERCARTE.
- Achat de terrain.
- Construction, achat, amélioration résidence principale ou secondaire (durée maximum 20 ans).
- Crédit libre service familial - sans caution.
- Prêts : mobilier, voiture, électro-ménager, jeunes ménages.
- Equipement agricole et artisanal.
- Toutes opérations commerciales ou industrielles.

Pourquoi chercher ailleurs ce que vous pouvez trouver sur place ? A Votre Caisse de CREDIT MUTUEL, Place de la Mairie, il y a une solution à votre problème.